



Qu'est-ce qui fait qu'un secrétaire parlementaire du ministre du travail en a plein les mains comme ça??? Voyez au verso.

## Les femmes, et le marché du travail

Pour les femmes les conditions de travail ne sont pas roses : elles sont moins bien payées que les hommes et elles sont les premières mises à pied lorsqu'il y a des fermetures de postes. Entre autres dû au fait qu'on ne leur reconnaît pas vraiment le droit au travail. Les femmes de ce fait, ont donc moins en prestations d'assurance-chômage, se font plus souvent harceler par les fonctionnaires. Par exemple : On leur

demande de fournir le nom d'une gardienne si elles ont des enfants, de faire des recherches d'emploi. On les demande en entrevue.

Il y a bien d'autres choses que les femmes doivent subir au travail comme à l'assurance-chômage. C'est pourquoi si vous voulez en savoir plus long, une recherche sur les femmes au travail a été réalisée cet été et elle est disponible au MAC pour tous et toutes.

## Le Sommet Populaire

Le Sommet populaire c'est un projet de jonction des forces populaires et syndicales. Cette initiative fut prise par le Conseil central de Montréal de la CSN.

En avril 80, un premier Sommet populaire fut convoqué sous le thème : Brisons notre isolement, Bâtissons notre solidarité.

Plus de trois cents militants et militantes ont répondu à cet appel. Cinquante-trois (53) syndicats, affiliés à la CSN, à la FTQ et à la CEQ étaient représentés ainsi que cinquante et un (51) groupes populaires de la région de Montréal. Il y avait une trentaine de kiosques où les groupes exposaient leurs documents, expliquaient leurs luttes. C'est en préparant ce premier Sommet populaire qu'est apparue la nécessité et la possibilité de rétablir des liens plus étroits entre groupes populaires et syndicats.

Ce deuxième Sommet devrait avoir lieu en avril 82.

La première démarche pour ce Sommet a été de former des comités de travail conjoints sur les revendications communes aux groupes populaires et syndicats. Ces comités de travail ont été structurés selon les différents fronts de lutte que l'ensemble des groupes populaires touchent à Montréal : Droit au travail, Information culturelle, consommation, éducation-loisirs, santé, logement-aménagement urbain, écologie-énergie et plein emploi, garderies, transport.

Le MAC fait partie du comité droit au travail.

La deuxième démarche, après la présentation des différents fronts de lutte à la journée du 19 septembre, est une campagne de débats. Cette campagne, d'octobre à mars 82, repose sur la mobilisation, sensibilisation et consultation de l'ensemble des militants et militantes de groupes populaires et syndicats.

Il est important que les discussions sur les plates-formes de revendications se fassent le plus largement possible puisqu'elle concerne nos conditions de vie et de travail.

Au MAC, l'assemblée aura lieu le 15 décembre à 19 heures. Tous et toutes sont invité-e-s.

## En allant porter mes cartes

Je pensais bien que mes problèmes avec l'assurance-chômage étaient finis quand le fonctionnaire m'a dit : « Tout est correct. Tu n'as qu'à te présenter tous les quinze jours pour apporter ta carte à la date et l'heure indiquée. » Je devais me présenter entre 2 heures et 2 h 1/2. Je voulais bien faire les choses, j'arrive à 2 h 15. Il y avait 3 lignes d'attente. Habituellement je ne suis pas chanceux dans les lignes. Je choisis toujours celle qui va le moins vite. Ce jour-là ce fut pareil. J'ai même changé pour une ligne qui allait plus vite. C'est là qu'elle s'est arrêtée : un gros problème en avant. Finalement ce fut mon tour. Il était 3 heures moins 5. Le fonctionnaire m'a dit « Tu es en retard ». C'était pas

un gros reproche mais je voulais bien faire les choses. Deux semaines plus tard je me présente à 2 heures moins quart. Là il y avait seulement 2 lignes mais plus longues. J'allais en choisir une quand une troisième s'ouvrit et je retrouve le premier.

Le fonctionnaire me dit « Tu es en avance ». C'était pas un gros reproche. C'est là que j'ai pensé aux banques. J'ai dit pourquoi vous faites pas comme dans les caisses populaires ? une ligne pour tout le monde ?

Il a dit « C'est pas moi qui décide, tu peux aller faire ta suggestion à Mme Laperle. J'ai attendu un bout de temps puis j'ai fait ma suggestion à Mme Laperle. Elle a dit « Merci mais c'est pas moi qui

décide ».

Quelques jours plus tard j'ai reçu une convocation. J'étais content. C'était sûrement pour me remercier. Il y avait encore trois lignes. J'ai attendu, je prévoyais rencontrer Mme Laperle. C'était pas Mme Laperle et il avait pas l'air content.

Il m'a pas parlé du tout de ma suggestion. Il m'a parlé d'un ton bourru de mes recherches d'emploi et de la possibilité de me couper le chômage. Le down. J'étais trop inquiet pour demander de rencontrer Mme Laperle. En sortant j'ai regardé les personnes qui attendaient en trois longues lignes. J'ai eu envie d'aller leur suggérer de ne rien suggérer. À suivre et à d'autres ?

## Quelques réflexions existentielles...

Comment se fait-il que le chômage ne cesse d'augmenter ? Pourtant, depuis 1975, à chaque fois que le gouvernement fédéral a modifié la loi de l'assurance-chômage, il a utilisé les sommes ainsi épargnées (devinez sur le dos de qui ?) pour subventionner directement les entreprises pour qu'elles... créent de NOUVEAUX EMPLOIS... !!!

Peut-être serions-nous en droit de se demander devant l'inertie des compagnies, si (par hasard) elles n'auraient pas intérêt à ce que le chômage demeure élevé ?

Autre question :

En 1971, le gouvernement fédéral procédait à une libéralisation de la loi de l'assurance-chômage (il suffisait, alors, de 8 semaines de travail pour avoir droit à 66,67 % de son salaire en prestations). Était-ce qu'à cette époque, le gouvernement

Trudeau était tout à coup devenu généreux ?

Peut-être vous êtes-vous déjà posé ces questions, et certainement plusieurs autres au sujet du fonctionnement de l'économie, de ses répercussions sur nos vies, de ce qu'on pourrait faire pour remédier à certaines situations... etc.

Au MAC aussi, on a toutes ces interrogations qui mènent à la réflexion, aux analyses, aux prises de positions. C'est ce qui nous a amené-e-s à produire un Manifeste ; nous vous en parlions dans notre dernier numéro.

Le Manifeste du MAC, s'adresse à tout le monde même si ses propos concernent surtout les sans-travail et l'assurance-chômage ; car par les temps qui courent, qui d'entre nous est certain-e de conserver son emploi ?

Vous retrouverez entre autre dans notre publication, la petite histoire du MAC, celle de l'assurance-chômage au Canada, notre vision de l'économie et nos revendications sur le droit au travail et la loi de l'assurance-chômage.

Mais, comme nous le soulignons dans notre publication : « Qu'il soit bien entendu que la discussion sur ces revendications demeure ouverte. Celles-ci représentent l'opinion des membres du MAC, telles qu'exprimées de août 1980 à l'hiver 1981. Les débats à venir et l'expérience à acquérir feront certainement évoluer notre analyse et nos demandes. ».

Le Manifeste est en vente à 1.00 \$ au MAC, 1015 Sainte-Catherine est H2L-2G4. Nous acceptons bien entendu les commandes postales.

# ENSEMBLE POUR S'EN SORTIR

Plus de 20 400 Québécoises et Québécois ont manifesté de façon tangible leur insatisfaction à l'égard du fonctionnement de l'assurance-chômage. Ils et elles ont en effet signé la pétition du Regroupement des groupes de chômeurs et de chômeuses du Québec exigeant :

— Que la Commission s'engage à envoyer à tous et toutes les chômeurs les montants qui leur sont dus dans les quinze (15) jours suivant la date de la demande.

— Que cet amendement ait force de loi et permette des recours légaux à toute personne lésée dans ce droit.

— Que la Commission abolisse tout délai de carence et toute pénalité.

Le 21 octobre dernier, des représentant-e-s du Regroupement, se sont rendu-e-s à Ottawa pour y déposer la pétition devant la commission de l'Emploi et de l'Immigration (CEI). Dans plusieurs régions du Québec également, des députés fédéraux ont été saisis des problèmes qu'occasionnent aux prestataires, les délais administratifs à l'assurance-chômage.

l'iceberg qui risque de se découvrir encore plus avec le rapport du groupe d'étude de l'évolution du marché du travail (pour la CEI). Il propose une fois de plus de serrer la vis aux chômeur-se-s pour la 4e fois depuis 1975, et d'éliminer ainsi d'autres centaines de milliers de prestataires.

En effet, pendant que députés et ministres se votent des augmentations substantielles, ils se proposent dans une même foulée de réduire les dépenses du régime d'assurance-chômage de 295 millions \$, soit une réduction de 7 %, touchant 10 % de la population active du Canada...

Et pourtant, cette volonté gouvernementale est bien loin de répondre aux problèmes vécus quotidiennement par les chômeur-se-s que nous rencontrons dans les groupes de défense des sans-travail comme le MAC. En effet :

— Est-il acceptable qu'en temps normal, une personne attende quatre semaines avant d'avoir ses premières cartes ?

— Est-il acceptable qu'en temps normal, une personne attende six

d'assurance-chômage fonctionne selon le principe de co-assurance. Suivant ce dernier, les assurés partagent les risques du chômage en absorbant une partie de la perte des gains suite à une perte d'emploi. Ainsi, comme dans tout autre programme d'assurance tel celui de l'assurance-chômage, le bénéficiaire, en servant le délai de carence, assume une partie de la perte avant d'être indemnisé. **L'ASSURÉ A DONC INTÉRÊT À ÉVITER UNE PÉRIODE DE CHÔMAGE.** » (sic)

Tenons-nous le pour dit, si notre poste est coupé ou si notre usine ferme, nous n'avons qu'à faire attention... !

Et ce n'est pas tout : « (...) **CHAQUE FOIS QUE L'ON NOUS A PRÉSENTÉ DES MODIFICATIONS AU RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE, PAR HASARD OU À DESSEIN, NOUS AVONS EU DROIT AUPARAVANT À UNE CAMPAGNE SAVAMMENT ORCHESTRÉE SUR LES PRÉTENDUS ABUS DU RÉGIME. AINSI,**

déclaré cela en pleine Chambre des communes le 19 juin 1980 (Journal des débats, séance de 8 heures.)

Est-ce assez clair ? Avec les changements qui s'en viennent, attachons nos ceintures, ça va repartir comme en...75...77...79 !

Bref, l'avenir n'est pas rose sous le ciel de la CEI... C'est pourquoï, on se dit qu'il faut s'en mêler ; à Ottawa l'autre jour, on nous a promis des terminaux d'ordinateurs dans chaque bureau de chômage d'ici 83 au Québec. Cette mesure viserait à accélérer le service aux prestataires, c'est à suivre.

Beaucoup d'efforts sont faits présentement par le Regroupement et ses groupes locaux pour préparer un mémoire sur notre point de vue et nos revendications pour un régime d'assurance-chômage davantage axé sur les réalités socio-économiques vécues par la majorité. Avant d'être présenté au gouvernement, le document sera diffusé et discuté un peu partout au Québec au cours de rencontres larges avec la population.

C'est donc une invitation à briser sa solitude que nous vous faisons, car c'est ensemble qu'on pourra faire face aux préjugés et prendre conscience que la responsabilité du chômage n'incombe pas à la population travailleuse et sans-emploi, c'est aussi ensemble qu'on arrivera à exiger des améliorations au régime d'assurance-chômage. **ENSEMBLE, POUR S'EN SORTIR.**

PETITE ANNONCE  
GRANDE FÊTE  
MULTI-CULTURELLE  
Au Centre Multi-Ethnique St-Louis  
En collaboration avec l'UTIQ  
le samedi 12 décembre 1981  
à partir de 20 heures  
au 3553 St-Urbain  
Admission : 2.50 \$



plus de 20,400 noms, ça en met plein les bras et plein la vue...

Comme nous le disions au cours de la conférence de presse qui a suivi le dépôt, le fait de signer cette pétition exigeant des améliorations au régime d'assurance-chômage, montre que **PLUSIEURS MILLIERS DE SANS-EMPLOI NE CONSIDÈRENT PLUS L'ASSURANCE-CHÔMAGE COMME UNE FAVEUR, MAIS COMME UN DROIT.** Ce vaste mouvement d'insatisfaction n'est que la partie de

semaines au minimum avant d'avoir son premier chèque ?

— Est-il acceptable que les deux semaines suivant la perte d'un emploi ne soit pas considérées comme des semaines payables par l'assurance-chômage ?

À ce propos, M. Axworthy, ministre du... travail (?), nous dit : « (...) Au sujet du délai de carence dont fait mention la pétition, je voudrais vous expliquer que le Régime

**ON CONDITIONNAIT LES GENS ET ON LES PRÉPARAIT À ACCEPTER CES MODIFICATIONS SUPPOSÉMENT DESTINÉES À RÉDUIRE LES ABUS OU À RESSERRER LES MÉCANISMES DE CONTRÔLES.**

Qui a dit cela ? Non, ce n'est pas le MAC, mais bien Bryce Mackasey lui-même, l'ex-ministre libéral qui a fait adopter la loi de l'assurance-chômage (1971), qui a

Délais administratifs à l'assurance-chômage

Pétition de 20,400 noms envoyée au gouvernement

SELON LE MAC  
Les compagnies n'ont pas intérêt à diminuer le chômage

**CHÔMAGE: LE MOUVEMENT VA TOUCHER TOUTE LA PROVINCE**

NOUVELLES COUPURES D'OTTAWA: C'EST TROP!

NON ! aux nouvelles tournures de la loi...

Le chômage est une dureté qui s'échappe ordinairement à la main. C'est la loi.

Le Regroupement des groupes de chômeurs-chômeuses du Québec a remis hier une pétition de 20 427 fédéral pour protester contre les délais administratifs à l'assurance-chômage.

Pour le mouvement Action-chômage (MAC), ses revendications pour le droit au travail sont inséparables de celles visant à reformer l'assurance-chômage.

LISA BINSSE

Ce n'est pas personnel.

Bulletin de liaison des groupes de chômeurs et chômeuses

- si votre cas est à l'étude,
- si votre chèque est en retard,
- si la C.E.I. vous a donné six semaines de pénalité,
- si on vous réclame de l'argent,
- si vous êtes intéressé-e à vous joindre au Mouvement des chômeurs et chômeuses...

Venez au MAC !

## MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE

1015, rue Sainte-Catherine est  
845-4258

Rencontres d'information  
les mardis et les jeudis à 1 h 30

POUR CELLES ET CEUX

## D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE

TOUS LES LUNDIS ENTRE 1.30 - 4hres

1500 AYLWIN (coin Adam)

527-1115